

## Génocide et neutralité

Peut-être Edouard Balladur y a-t-il pensé, l'autre vendredi, en visitant les camps de concentration d'Auschwitz et de Birkenau. Peut-être pas. Lui seul sait quelles étaient ses pensées, ses réflexions en ces lieux d'extermination clinique où l'on n'a que l'horreur humaine pour compagnie. Enfermé dans la plus grande solitude et dans ce face-à-face silencieux avec l'abomination, peut-être s'est-il posé, lui aussi, cette question qui ne cesse de s'imposer en ces jours d'actualité rwandaise: peut-on rester neutre en face d'un génocide?

L'interrogation, ici, n'est pas polémique. Sans doute la France était-elle le pays le moins qualifié, du fait de ses anciennes affinités locales, pour intervenir au Rwanda. Sans doute les arrière-pensées politico-stratégiques ne sont-elles pas absentes des motivations qui ont présidé à cette décision. Sans doute Paris a-t-il été bien long à changer de cap alors que le génocide était avéré depuis des semaines. Il n'en demeure pas moins vrai qu'au milieu de l'indifférence planétaire, la France a été la seule à accepter de se salir les mains. Avec quel lâche soulagement les membres du Conseil de sécurité, grands et petits, se sont-ils empressés, le 22 juin, de se décharger sur elle de leurs responsabilités. Les Etats-Unis, en particulier, dont les hauts fonctionnaires ont été priés de ne pas utiliser le terme de génocide pour échapper aux obligations prévues dans un tel cas par la charte de l'ONU.

Jusqu'à preuve du contraire, le comportement du contingent français sur le terrain n'appelait pas la critique, vu le mandat extrêmement restrictif qui lui a été imposé, notamment par Edouard Balladur. Certaines des conditions dictées par Matignon n'ont d'ailleurs pas résisté longtemps à la réalité: la date du 31 juillet, au-delà de laquelle devrait prendre fin l'intervention française, apparaît déjà caduque. Quant à l'interdiction faite aux soldats français d'effectuer des opérations en profondeur au Rwanda, elle n'a pas été respectée bien longtemps. Reste un troisième tabou, qui pose le plus grand problème: l'obligation de rester «neutre et impartial» entre les combattants du Front patriotique rwandais (FPR) – le bras

C'est là, surtout vu d'Auschwitz, que nous sommes en pleine fiction, pour ne pas dire en pleine hypocrisie. Il n'y a pas, pour autant qu'on le sache, deux génocides en cours au Rwanda, mais un seul, celui des Tutsis, dont les survivants sont encore pourchassés et exterminés par les extrémistes hutus qui galvanisent des meutes assassines. Les militaires français présents sur le terrain le savent bien, eux qui recueillent quotidiennement les preuves des massacres, parfois de la bouche même d'assassins vantards et qu'on leur demande de traiter avec neutralité. Va-t-on, demain, nous expliquer qu'ils n'ont rien vu et rien entendu, à l'instar des voisins d'Auschwitz et de Birkenau dont les descendants regardaient passer avec curiosité, vendredi dernier, le cortège d'Edouard Balladur? Va-t-on, demain, tenter d'accréditer les élucubrations du capitaine Barnil, rendant les Tutsis responsables de leur extermination, alors même que les commencements de preuves qu'il a produits sont vite apparus sans consistance?

On peut le craindre, en entendant déjà certains discours tenus en privé, sous la forme des fausses confidences, sur le thème: «Les choses sont moins simples que vous le croyez. Il n'y a pas que des innocents d'un côté et des coupables de l'autre.» Raison de plus pour prendre au mot Alain Juppé qui écrivait dans *Le Monde* du 2 juillet que les responsables des massacres doivent être «écartés, jugés, punis». La France, ajoutait-il, «est prête à apporter sa contribution aux instances internationales (haut-commissaire aux droits de l'homme, rapporteur spécial, commission d'enquête) chargées d'établir la vérité. Nos soldats recueillent au fur et à mesure qu'ils circulent dans leurs zones d'intervention des témoignages sur les massacres.» Une telle déclaration, qui met en cause pour l'essentiel des militaires, des fonctionnaires civils, des préfets et des bourgmestres hutus auxquels ont eu affaire les militaires français, prouve bien que la neutralité exigée relève de l'exercice contre nature.

L'affaire serait encore plus grave s'il se confirme que les unités françaises ont reçu l'ordre de s'opposer par la force à la progression du FPR et de monter en

Quant à l'interdiction faite aux soldats français d'effectuer des opérations en profondeur au Rwanda, elle n'a pas été respectée bien longtemps. Reste un troisième tabou, qui pose le plus grand problème: l'obligation de rester «neutre et impartial» entre les combattants du Front patriotique rwandais (FPR) – le bras politico-militaire de ce qui reste de la minorité tutsie – et les forces armées, l'administration et les milices du régime rwandais, c'est-à-dire les instigateurs et les auteurs du génocide.

des bourgmestres hutus auxquels ont eu affaire les militaires français, prouve bien que la neutralité exigée relève de l'exercice contre nature.

L'affaire serait encore plus grave s'il se confirme que les unités françaises ont reçu l'ordre de s'opposer par la force à la progression du FPR et de monter en épingle tel ou tel acte de vengeance – comment pourrait-il ne pas y en avoir eu? – commis par des hommes du FPR. Pourquoi faudrait-il toujours que les victimes soient des anges?

N

MARDI 5 JUILLET 1994